



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directives

Question écrite n° 5621

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la transposition des directives européennes. Il désire connaître l'état d'avancée des transpositions.

Texte de la réponse

Dans le dernier tableau de bord du marché intérieur, présenté par la Commission européenne le 2 juillet dernier, la France enregistre son meilleur résultat depuis la création de l'exercice en 1997, avec un retard de transposition portant sur seulement 1,2 % du stock de directives dont le délai de transposition est expiré, soit 19 directives sur 1 628. La moyenne européenne s'établit à 1,6 %. Notre pays progresse également en termes relatifs puisqu'il se situe désormais au 10e rang des 25, alors qu'il occupait le 18e rang il y a six mois. La perspective de la présidence française de l'Union européenne au 1er juillet 2008 nous incite à poursuivre dans l'organisation de nos méthodes de transposition et de traitement des infractions.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5621

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5881

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 7997